

Madame, Monsieur,

A partir de la **rentrée de septembre 2023**, Tulle agglo aura la charge d'assurer les transports scolaires sur son territoire, jusqu'à présent organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine, dès lors que le trajet domicile / établissement scolaire est intégralement effectué sur le périmètre intercommunal.

Nous tenions à vous informer que les services Mobilités de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Tulle agglo travaillent en étroite collaboration dans un souci de cohérence et de continuité d'efficacité du service.

Ainsi dès la rentrée scolaire de septembre 2023, Tulle agglo sera votre nouvel interlocuteur pour le transport de vos enfants. A ce titre, sachez que conformément aux prescriptions émises par la Commission Nationale Informatique et Liberté, la Région Nouvelle-Aquitaine a transmis votre dossier informatique à Tulle agglo pour permettre la reprise de votre situation.

Dans les semaines à venir, le service Transports et Mobilité de Tulle agglo reviendra vers vous pour vous préciser les modalités d'inscription pour la prochaine rentrée. Enfin, pour toute question sur cette évolution, sur votre situation ou pour toute autre demande les agents du service Transports et Mobilité de Tulle agglo sont à votre disposition :

**Maison de l'Habitat et de la Mobilité**  
**Service Transports et Mobilité**  
**2 rue François Bonnélye**  
**19000 TULLE**  
**Téléphone : 05 55 20 38 05**  
**[transports.scolaires@tulleagglo.fr](mailto:transports.scolaires@tulleagglo.fr)**  
**[www.agglo-tulle.fr](http://www.agglo-tulle.fr)**

Souhaitant que la continuité de service s'opère dans les meilleures conditions, nous avons voulu, Madame, Monsieur vous en informer conjointement. Restant à votre disposition, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

**Le Président de Tulle agglo,**

  
**Michel BREUILH**

**Le Président du Conseil Régional de  
Nouvelle-Aquitaine**

  
**Alain ROUSSET**

